



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>4136</b>	De <b>M. René Dosière</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Aisne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > fonctionnement	<b>Analyse</b> > cabinet. membres. rémunérations. statistiques.
Question publiée au JO le : <b>11/09/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>19/02/2013</b> page : <b>1840</b>		

### Texte de la question

M. René Dosière souhaite que M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt lui communique les informations suivantes : à la date du 1er septembre 2012, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.

### Texte de la réponse

A la date du 1er septembre 2012, pour l'ensemble des membres du cabinet de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, la moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées, primes et indemnités comprises en se basant sur une durée annuelle, est de : 128 170 €.